

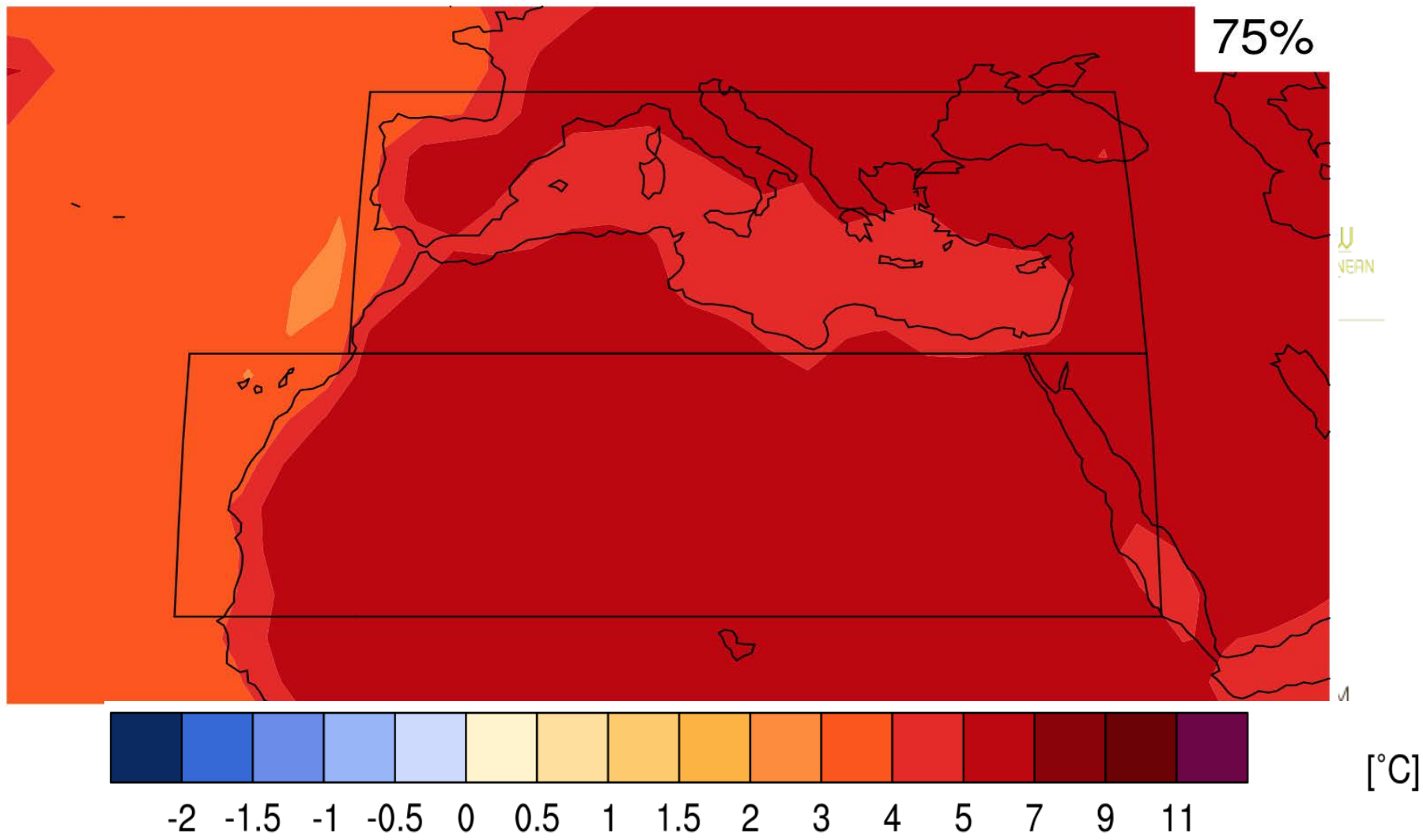
Négociation forêt-climat

Contexte et enjeux spécifiques
méditerranéens

Nicolas CHENET
ONF International

Le changement climatique en région méditerranéenne

Changements de températures en 2081–2100 par rapport à 1986–2005 dans le scénario RCP 8.5 (Source : IPCC WG1 Fifth Assessment Report)



Quelques drivers de déforestation en Méditerranée

- Expansion agro-pastorale (pâturage, activités agricoles)
- Extraction de produits forestiers (bois de chauffe, bois d'œuvre, bois de construction, bois d'industrie, PFNL, ...)
- Expansion d'infrastructures (urbanisation, tourisme, extraction minière, ...)
- Autres causes (impacts du changement climatique, attaques parasitaires, incendies, ...)

Quels potentiels d'atténuation en Méditerranée ?

- Réduction des émissions liées à la dégradation forestière
- Augmentation des stocks de carbone des forêts (au travers de la restauration de forêts dégradées, de la gestion forestière améliorée, etc.)
- Augmentation des stocks de carbone dans des terrains ne répondant pas aujourd'hui à la définition de la forêt (boisement/reboisement, développement de systèmes sylvopastoraux et agroforestiers, etc.)

=> L'importance de ces potentiels d'atténuation dépend du scénario de référence et du scénario projet

Comment valoriser ces potentiels d'atténuation ?

Potentiels d'atténuation les plus importants	Méthodologies
Réduction de la dégradation liée au surpâturage	VM0006
Gestion forestière améliorée	VM0003 VM0005 VM0011
Restauration des terrains dégradés	VM0005 AR-AMS0007 AR-ACM0003
Boisement/ reboisement	AR-AMS0007 AR-ACM0003
Agroforesterie	VM0021 AR-AMS0007 AR-ACM0003

- Analyse centrée sur le VCS
- L'impact futur du changement climatique ne peut être pris en compte dans le scénario de référence
- Plusieurs méthodologies pour valoriser les différents potentiels → plusieurs PDDs → des coûts de transaction potentiellement élevés
- Importance de comparer les coûts de transaction et les quantités d'émissions/absorptions

Le secteur AFOLU dans les négociations

- Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) est un terme issu des Guidelines 2006 du GIEC.
- AFOLU décrit une catégorie d'activités qui contribue aux émissions anthropogéniques par des puits ou des sources.
- Utilisé dans les inventaires nationaux de GES, la catégorie AFOLU englobe deux secteurs auparavant distincts : LULUCF et Agriculture.
- GIEC AR5 (2014): Première fois que l'utilisation de la surface terrestre, y compris l'agriculture, la forêt et les autres usages (AFOLU), est considérée dans sa globalité dans un seul et même chapitre.

Le secteur AFOLU dans le futur accord

- Le secteur AFOLU doit faire partie de l'accord à Paris dans le but d'exploiter le potentiel de mitigation et d'adaptation du secteur
- ...tout en prenant en compte les circonstances nationales, les possibles tractationss avec les contributions des autres secteurs et le besoin d'équité et de justice.
- L'accord de Paris offre une opportunité unique de proposer une approche intégrée du secteur AFOLU en donnant de la flexibilité aux Parties sur comment contribuer (couverture, périmètre et type de INDC)



Forêt et adaptation (1)

- Adaptation :
 - Comment sera-t-elle traitée dans l'accord de 2015?
 - Montée en puissance du sujet (priorisation par certains pays)
- Lien avec l'objectif ultime de la CCNUCC (art. 2): **trade-off atténuation-adaptation**
 - ✓ qu'il faut atteindre « dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable »
- Art. 4§1 b): toutes les Parties doivent établir, mettre en œuvre et à jour des programmes nationaux/régionaux d'adaptation, qui doivent couvrir les forêts
- Accords de Cancun (COP 16, 2010)
 - ✓ Cadre pour l'adaptation, pour renforcer l'action, y compris par la coopération internationale
 - ✓ Institutions: Mise en place du **Comité pour l'Adaptation** (identification des besoins et recommandations pour la COP) + centres & réseaux au niveau régional
 - ✓ Processus de planification: NAPs (PMA + autres PED): **adoption de lignes directrices à Varsovie**
 - ✓ Soutien financier renforcé

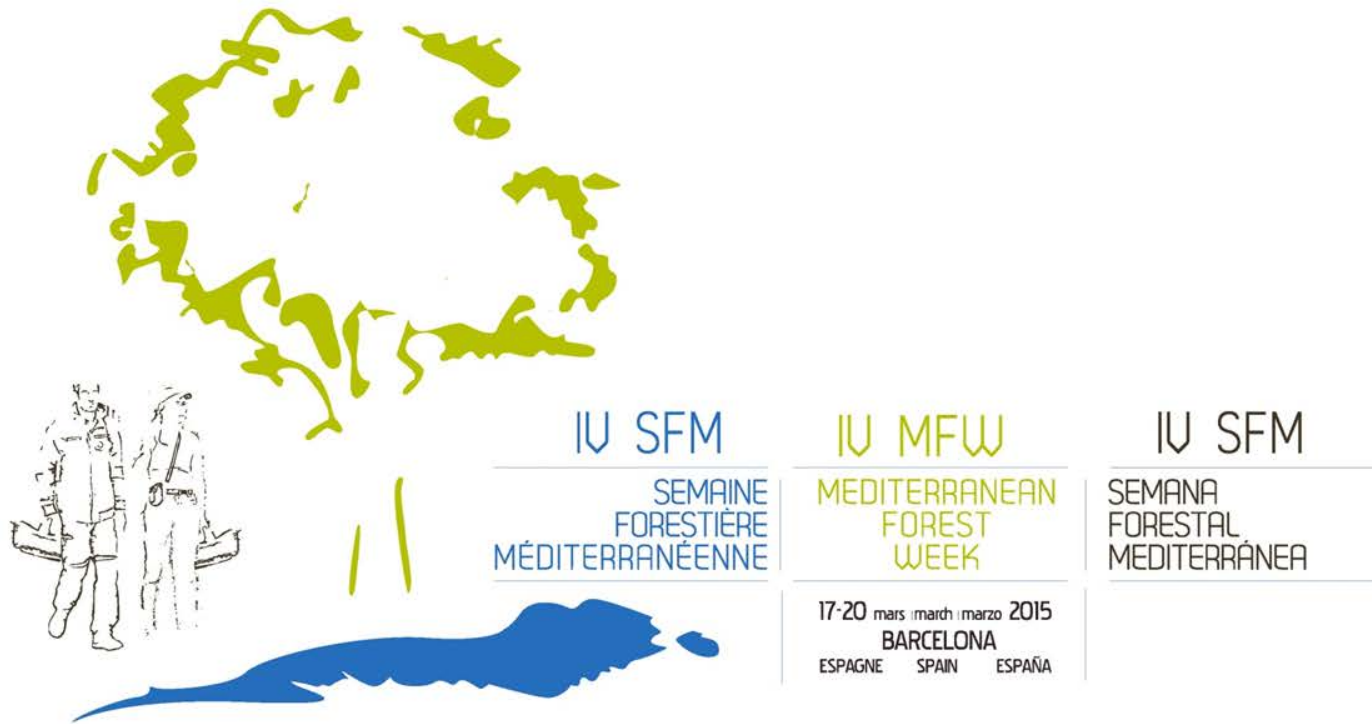
Forêt et adaptation (2)

- Programme de Nairobi (COP 12, 2006) : échange de bonnes pratiques
 - ✓ Prévu initialement pour 5 ans, pour assister les Parties, notamment les PED et PMA et petites îles à améliorer leurs connaissances et l'évaluation des impacts, de la vulnérabilité face au changement climatique, et à leur permettre de prendre des décisions informées pour des actions pratiques
 - ✓ Pas de négociation, c'est un cadre d'abord informatif
- Rapport sur les approches écosystémiques pour l'adaptation en 2011 (Durban):
 - ✓ Les services écosystémiques contribuent à la résilience
 - ✓ Les forêts jouent un rôle important pour la protection de la biodiversité et la conservation de l'eau, la réduction des risques (érosion) et la vulnérabilité (désertification)
- Décision Varsovie (17/CP.9)
 - ✓ Poursuivre les discussions, en lien avec les institutions de Cancun sur l'adaptation (Comité de l'adaptation, invité à faire des recommandations)
 - ✓ Invite le SBSTA à travailler davantage sur les écosystèmes, l'eau et la santé, et les habitations humaines
 - ✓ Réexamen du Programme à la COP 24 (2018)

Conclusion : de l'importance de valoriser les spécificités de la forêt méditerranéenne

- En démontrant et en quantifiant les co-bénéfices de la forêt méditerranéenne
- En valorisant ses spécificités dans le cadre ouvert par l'UNFCCC (exemple de la soumission tunisienne sur les co-bénéfices)
- En mentionnant le secteur AFOLU et les spécificités méditerranéennes dans les INDC
- En étant acteurs de la négociation, notamment sur le trade-off atténuation-adaptation

Merci !



Contact : nicolas.chenet@onfinternational.com